

Les métiers du transport terrestre



© Erik Degraaf / Fotolia

Les perspectives d'embauche sont bonnes dans le secteur du transport et plus de la moitié des offres d'emploi sont des CDI. Le transport terrestre (marchandises, voyageurs, logistique) est le premier employeur du secteur.

DE BONNES PERSPECTIVES D'EMPLOI



Les entreprises recrutent
dans des métiers variés

L'ILE-DE-FRANCE 1^{re} RÉGION DU SECTEUR



Près de 8 400 établissements
et près de 130 000 salariés

MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS



- Ambulancier-ère
- Chauffeur-se-livreur-se
- Conducteur-trice poids lourd
- Conducteur-trice de transports en commun
- Employé-e des transports
- Transporteur-se routier-ère de marchandises
- Transporteur-se routier-ère de voyageurs

Secteur et emploi

Sur la route ou le rail

Qu'il s'agisse de transport de marchandises ou de voyageurs, les entreprises recrutent principalement des conducteurs, mais des postes sont également à pourvoir en gestion, vente ou maintenance.

■ Près de 730 000 salarié·e·s

Selon l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique (OPTL), le secteur représentait plus de 727 146 salariés fin 2018, dont près de 52 % dans le transport de marchandises et 14 % dans le transport de voyageurs. 74 % des recrutements se font en CDI et 90 % des salariés travaillent à temps complet. L'âge moyen des professionnels du secteur est de 44 ans.

Les femmes représentent un cinquième des effectifs avec des disparités : le transport sanitaire compte 39 % de femmes, le transport de voyageurs 28 % et s'il n'y a que 11 % de femmes occupant un poste

de conducteurs, les emplois liées à la gestion sont féminisées à 79 %.

Les régions qui concentrent le plus de salariés sont Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Grand Est.

■ De la conduite à la maintenance

Fret, transport de voyageurs, messagerie, services de déménagement, location de camions avec chauffeurs, ambulances... le transport terrestre regroupe diverses activités.

Les entreprises recrutent des conducteurs routiers, conducteurs de transports en commun, livreurs, conducteurs sur rails, chauffeurs... Si les postes dans la conduite sont les plus nombreux, les entreprises ont également besoin de gestionnaires, professionnels de la vente, spécialistes de la maintenance et de cadres pour manager les équipes.

De plus en plus de sociétés de transport, et notamment de transport en commun, cherchent à développer leur activité via le numérique (plateformes ou applications en ligne). Pour répondre à ces besoins, elles recherchent des profils spécialisés, en particulier de développeurs informatiques.

De nombreuses opportunités d'emploi se trouvent également du côté de la logistique.

> Cf. dossier *Les métiers de la logistique et de la manutention n°2.891*.

À LIRE AUSSI

Les métiers de la logistique et de la manutention n° 2.891

Les métiers des aéroports n° 2.8963

Les métiers du transport maritime n° 2.898

■ L'alternance comme voie d'accès

Qu'elles soient spécialisées dans le transport de voyageurs ou de marchandises, les entreprises du transport terrestre font de plus en plus appel à l'alternance. En 2020, SNCF Réseau prévoyait de recruter 700 alternants.

Selon l'OPTL, fin 2018, 6 227 apprentis suivaient une formation dans un des CFA du secteur dont une majorité en conduite et en exploitation-gestion.

Le nombre de contrats de professionnalisation dans le secteur a par ailleurs progressé de 34 % en 2018 pour atteindre 6 135 contrats de professionnalisation dont une très grande majorité dans le transport de marchandises.

L'alternance permet une bonne insertion professionnelle : 6 mois après leur formation, 80 % des apprentis étaient en emploi.

■ Un secteur en croissance mais impacté par la crise

Ces dernières années, le transport terrestre a affiché de bons résultats. Entre 2017 et 2018, il a vu ses effectifs progresser de 3,5 %. Près de 25 000 emplois ont été créés en 2018 dont 15 000 de conducteurs.

En 2020, le secteur est impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. L'activité a été fortement ralentie du fait du confinement et de la limitation des déplacements, notamment dans le transport de voyageurs. En mai 2020, le PDG de la SNCF estimait un manque à gagner de 2 milliards d'euros. Dès la mi-avril, le gouvernement annonçait 390 millions d'euros d'aide pour le transport routier.

Néanmoins, si la crise économique impacte les recrutements, le transport terrestre devrait continuer de progresser, porté notamment par le dynamisme du e-commerce qui engendre de nouveaux besoins en matière de supply-chain.

■ Quelques recruteurs

Parmi les acteurs du transport routier de marchandises figurent des groupes internationaux comme XPO logistics et des entreprises françaises comme Jacky Perrenot (6500 salariés) ou Olano, basée au Pays basque.

<https://europe.xpo.com/fr>

<http://perrenot.eu>

www.groupe-olano.com

Autre groupe mondial : Keolis, spécialisé dans le transport de voyageurs.

www.keolis.com

Du côté du rail, 2 grandes entreprises dominent le marché français : la SNCF, qui emploie plus de 143 000 salariés, et la RATP, 63 000. En 2019, la SNCF annonçait le recrutement de 4 500 personnes en CDI et de 4 000 alternants. En 2020, SNCF réseau prévoyait d'embaucher 2 000 personnes et 700 alternants. Les électriciens, mécaniciens, ingénieurs, conducteurs et aiguilleurs du rail sont particulièrement recherchés.

La RATP procède, quant à elle, à 3 000 recrutements par an en moyenne. En 2020, plus de 4 500 postes sont proposés dont 2 900 en CDI.

TREMPLIN : UN SITE POUR TROUVER UN EMPLOI

Les entreprises du transport terrestre ont parfois du mal à recruter. Pour favoriser la mise en relation entre candidats, organismes de formation et entreprises, plusieurs acteurs du secteur ont lancé l'initiative TREMPLIN (TRansport EM-PLoi INnovation).

Fin mai 2020, quelque 1 600 entreprises proposaient plus de 22 000 postes dont près de 17 000 de conducteurs. Les régions les plus recruteuses sont Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

<http://tremplin2020.fr>

■ Qualités requises

Le métier de conducteur ne consiste pas qu'à conduire. Si vous faites preuve de réactivité, de rigueur, de capacités d'analyse et que vous avez le sens du contact, vous aurez votre place dans ce secteur. Vous devez également être autonome car les horaires sont souvent irréguliers, et vous pouvez passer plusieurs jours ou semaines loin de votre domicile.

Pour répondre aux exigences de réduction de la consommation de carburant et être capable de conduire des camions dernière génération, de nouvelles compétences sont demandées en informatique embarquée et en écoconduite.

Conseil

Compétences numériques et ouverture à l'international

Avec la loi sur la réforme ferroviaire de 2015, nous avons des besoins toujours plus importants en compétences dans le numérique et le digital. Les agents de conduite des trains devront par exemple savoir maîtriser les systèmes de sécurité fortement automatisés, pour réaliser un dépannage en ligne en cas de besoin. Cette digitalisation se retrouvera dans beaucoup de métiers, à des niveaux de technicien et d'ingénieur.

F. Tragin, directrice du recrutement SNCF

Métiers

Transport routier ■ ■ ■ ■

Ces professionnel-le-s assurent le transport de marchandises ou de voyageurs.

■ Conducteur·trice routier·ère de marchandises

Ses activités varient en fonction du type de véhicule, de la nature du fret et des distances à parcourir.

La conduite du poids lourd occupe la majorité de son temps de travail. Il est aussi responsable de la marchandise : il surveille et participe au chargement/déchargement. Il tient à jour les bordereaux de livraison et les papiers réglementaires. Il joue aussi un rôle commercial et doit avoir des connaissances en mécanique pour assurer l'entretien de son véhicule.

Le conducteur routier peut effectuer ses trajets dans une région, partout en France et/ou à l'étranger. Il peut également se spécialiser dans le transport de certaines marchandises (produits pétroliers, matières dangereuses, transports frigorifiques...).

Après quelques années d'expérience, il peut se reconvertir dans des emplois sédentaires (chef de quai, agent d'exploitation...) ou se mettre à son compte (attestation de capacité professionnelle indispensable).

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 € + primes.

Formation : CAP conducteur routier marchandises, bac pro conducteur transport routier marchandises, titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules, titre pro-

fessionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur.

À savoir : si vous n'avez pas un de ces titres ou diplômes, vous devez suivre la Fimo (formation initiale minimum obligatoire). Celle-ci est désormais exigée pour les conducteurs routiers de marchandises conduisant un camion de plus de 3,5 tonnes. Le permis de conduire C ou CE est dans tous les cas obligatoire.

■ Conducteur·trice-livreur·se

Il assure la conduite, la livraison et l'enlèvement des marchandises en véhicule léger (inférieur ou égal à 3,5 t), utilise les documents commerciaux et vérifie les paiements.

Le conducteur-livreur peut évoluer vers la conduite de poids lourds ou vers des métiers plus sédentaires, en relation avec la manutention ou la logistique.

Autres appellations du métier : Livreur·se, chauffeur·se-livreur·se.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic) + primes.

Formation : CAP conducteur livreur de marchandises Permis B + titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.

■ Coursier·ère

Il travaille généralement dans l'urgence, puisque les clients paient pour que leurs documents et produits soient livrés rapidement. Son véhicule est généralement un deux-roues (mobylette, scooter ou moto), parfois un véhicule de moins de 3,5 t fourni par l'employeur.

Les courses doivent être rapides, mais se faire dans le respect des règles de sécurité et du code de la route.

Ce métier, qui n'est pas sans risques, se pratique surtout dans les grandes villes.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic) + primes + indemnité repas.

Formation : Même si aucun diplôme spécifique n'est exigé, le CAP conducteur-livreur de marchandises est un plus. Permis de conduire A ou B obligatoire en fonction du type de véhicule utilisé.

À CHAQUE VÉHICULE, SON PERMIS

- Permis A : pour toutes les motos. À partir de 16 ans pour le permis A1 (moto de moins de 125 cm³) et à partir de 18 ans, pour le permis A2 (motos n'excédant pas 35 kw).
- Permis B : pour les véhicules de moins de 3,5 t ou de moins de 9 personnes. À partir de 18 ans.
- Permis C : pour les véhicules de plus de 3,5 t de marchandises. À partir de 18 ans. Les candidats en formation professionnelle de conducteur (CAP, bac pro, titre pro, Fimo) ne sont pas concernés par cet âge minimum.
- Permis D : pour les véhicules de transport de plus de 9 personnes, chauffeur compris. À partir de 24 ans. Les candidats en formation professionnelle de conducteur (CAP, bac pro, titre pro, Fimo) ne sont pas concernés par cet âge minimum.
- Permis E : pour la conduite des véhicules de catégorie B, C ou D, attelés d'une remorque de plus de 750 kg.

Ces permis sont reconnus dans toute l'Europe.

www.securite-routiere.gouv.fr rubrique Permis / Les différents permis de conduire

■ Livreur·se de repas à domicile

Il livre généralement des repas aux personnes âgées, malades ou en perte d'autonomie, mais sa clientèle comprend également des urbains actifs.

Employé par une association, une collectivité territoriale ou une entreprise privée, il assure la préparation des lots selon un planning établi par son responsable dans le respect de la réglementation en vigueur (date de péremption, hygiène, température...). Il contrôle ensuite la conformité du changement et organise la tournée sur une zone géographique qu'il doit connaître.

Il apporte les repas en fonction de l'ordre de livraison, assure l'entretien léger du véhicule (carburant, lavage, niveaux...) et peut être amené à encaisser le paiement et à prendre les rendez-vous.

Salaire brut débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs, CAP employé de commerce multispécialités (Abrogé), CAP employé de vente spécialisé (Abrogé) (option produits alimentaires), CAP employé de vente spécialisé (Abrogé) (option produits d'équipement courant), CAP opérateur/opératrice de service - relation client et livraison. Aucun diplôme spécifique n'est requis pour exercer ce métier. Il est cependant recommandé d'avoir un permis de conduire.

■ Convoyeur·se de fonds

Il transporte de l'argent liquide, des bijoux, des métaux précieux ou des documents bancaires. Selon sa fonction (garde, conducteur ou messenger), il surveille, conduit ou effectue le chargement et le déchargement des fonds et peut aussi alimenter les distributeurs automatiques de billets.

Armé, le convoyeur de fonds porte un uniforme, un gilet pare-balles et doit avoir au minimum 21 ans, un casier judiciaire vierge et être en possession de la carte professionnelle obligatoire. Le permis de conduire poids lourds est parfois exigé.

C'est un métier dangereux, qui exige un très bon équilibre nerveux.

Après plusieurs années d'expérience, le convoyeur de fonds peut devenir chef d'équipe.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic) + primes.

Formation : Il n'existe pas de diplôme préparant directement à ce métier, mais il existe un CQP métiers du convoyage de fonds et de valeurs et activités assimilées. Certains diplômes peuvent faciliter l'embauche : CAP agent de sécurité, bac pro métiers de la sécurité. Les entreprises assurent obligatoirement une formation sur les opérations de transport de fonds et un entraînement au tir.

■ Facteur·trice

À pied, à vélo, en mobylette ou en camionnette, il distribue 6 jours sur 7 le courrier à ses destinataires. En amont, et en fonction de l'importance des bureaux de poste, il recueille le courrier dans les boîtes aux lettres et effectue le tri.

Évolution : après plusieurs années d'expérience, un facteur peut évoluer au sein de La Poste en passant des examens professionnels. Il peut alors remplir des tâches de formation auprès des jeunes postiers de son secteur ou devenir pilote de machine de tri.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP opérateur/opératrice de service - relation client et livraison, titre professionnel de conducteur-livreur sur véhicules utilitaires légers. La possession du permis de conduire auto (permis B) est obligatoire. Une formation est assurée par le CFA des métiers de La Poste : www.formaposte.com

■ Déménageur·se

Il assure des opérations d'emballage, de déballage, de montage, de démontage, de chargement/déchargement de mobilier.

Ce métier exige force physique, adresse et sens de l'organisation. La manipulation du mobilier peut rester manuelle mais fait aussi appel à des techniques modernes et à des machines adaptées telles que le monte-meubles qui permet de monter ou descendre les objets lourds par l'extérieur. Des règles de sécurité sont à respecter.

Il travaille toujours en équipe. Il peut devenir conducteur-déménageur s'il est titulaire d'un permis C ou E (poids lourds).

Avec de l'expérience, il peut également devenir conseiller commercial en déménagement ou monter son entreprise. Il y a pénurie de main-d'œuvre dans ce métier. Et les femmes y sont les bienvenues !

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).
Indépendant : de 3 500 à 6 000 €.

Formation : CAP déménageur sur véhicule utilitaire léger. À noter : ce CAP n'est pas obligatoire pour travailler. Pour les conducteurs, il est impératif d'être titulaires du permis C (transports de marchandises ou de matériels) et de suivre la Fimo (formation initiale minimale obligatoire).

TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN

La marine marchande concerne tout transport de personnes ou de marchandises par la voie des mers. Les équipages des navires sont constitués d'officiers, des services « pont » et « machine » (capitaine, chef-fe mécanicien-ne, second-e...) et des personnels d'appui (matelot-e-s, électricien-ne-s, ouvrier-ère-s mécanicien-ne-s...).

> Cf. dossier *Les métiers du transport maritime et de la plaisance* n°2.898.

Le transport aérien regroupe les activités de transport de personnes, de marchandises et de courrier sur les lignes régulières et les activités non régulières (charters, avions taxis, location d'avions avec pilote, formation au pilotage...).

> Cf. dossiers *Les métiers de l'industrie aéronautique et aérospatiale* n°2.895 ; *Hôtesse de l'air et steward* n°2.8961 ; *Les métiers des aéroports* n°2.8963 ; *Pilote d'avion, d'hélicoptère et de drone* n°2.8964.

■ Conducteur·trice d'autobus

Il assure le transport de voyageurs sur des lignes régulières (transport urbain ou interurbain, ramassage scolaire...) ou les déplacements de touristes en France ou à l'étranger. Il définit l'itinéraire, vérifie l'état du véhicule, accueille et installe les voyageurs et leurs bagages dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, vend et contrôle les titres de transport.

Ce métier peut s'exercer dans une entreprise publique, semi-publique ou privée.

Évolutions : le conducteur de bus peut évoluer vers des postes à responsabilité comme chef de ligne, contrôleur ou inspecteur.

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 € + primes pour conduite de nuit, dimanche et jours fériés (si salarié).

Formation : CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs. Permis de conduire D + Fimo, titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs.

Témoignage André M., ambulancier

Les sociétés d'ambulances sont indépendantes, avec des patrons, des méthodes de travail et des ambiances qui varient selon les entreprises. Il faut trouver l'entreprise qui vous convient le mieux. Le métier est différent s'il est exercé en ville ou à la campagne. À la campagne, les trajets sont plus longs et permettent de discuter avec les patients, ce qui me plaît.

■ Conducteur·trice de taxi

De jour comme de nuit, il transporte ses clients d'un endroit à un autre. Cette activité est régie par le ministère de l'Intérieur.

Le chauffeur de taxi ne se contente pas d'attendre les clients et de les conduire d'un point à un autre. S'il veut travailler de façon rentable, il a tout intérêt à établir une stratégie de prise en charge : il doit savoir se trouver aux bons endroits (gares, aéroports, boîtes de nuit...) au bon moment !

Les conditions de travail sont parfois difficiles : stress de la conduite, contrainte d'être assis dans un véhicule pendant de longues heures, travail de nuit ou les jours fériés... En contrepartie, le chauffeur de taxi peut organiser son temps de travail, être le seul maître à bord. Son instrument de travail : une voiture équipée des attributs de la profession : compteur horokilométrique, indicateur lumineux de tarif, système de communication radio, système d'information trafic, terminal de paiement, outils de téléphonie mobile.

Les conditions d'exercice diffèrent selon le statut choisi : artisan, salarié ou locataire.

Pour devenir **artisan**, il faut se procurer une autorisation de stationnement (ADS), communément appelée « **licence** ». Elle peut être obtenue en mairie ou, si elle date d'avant le 1^{er} octobre 2014, être achetée à un chauffeur de taxi, mais son prix peut être très élevé.

Le **salarié** reconduit chaque jour le véhicule au garage. Il perçoit un fixe journalier et un pourcentage de la recette.

Le **locataire** exploite un véhicule qui appartient à une société ayant une autorisation de stationnement. C'est un travailleur indépendant.

Les différentes modalités d'exercice de ce métier ne sont pas compatibles entre elles, mais peuvent se succéder.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 600 à 1 700 € pour un salarié. Artisan : 3 000 € environ.

Formation : Le certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPCT) est obligatoire. En plus du permis B, le chauffeur de taxi doit posséder le diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) depuis moins de 2 ans.

■ Conducteur·trice de voiture de tourisme

Il conduit des personnes dans des véhicules dits de tourisme de luxe dans le cadre de leurs déplacements. La réservation préalable du véhicule est obligatoire et le coût de la course connu à l'avance. Pour ce métier, courtoisie, sens de l'anticipation et du service sont indispensables. Il faut aussi avoir une connaissance approfondie de la ville où l'on exerce et il est conseillé de maîtriser une langue étrangère.

L'arrivée des applications mobile a permis à cette profession de se développer. Les chauffeurs de voiture de tourisme sont soumis à l'obligation de détenir une carte professionnelle délivrée par le préfet.

Il est possible de créer son entreprise en devenant auto-entrepreneur. L'exploitant de VTC doit être immatriculé sur le registre des exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 800 à 3 000 € + pourboires.

Formation : formation de chauffeur voiture de tourisme (VTC). Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CSNERT (Chambre syndicale nationale des entreprises de remise et de tourisme).

www.csnert.fr

■ Loueur·se de véhicules

Il assure le fonctionnement quotidien d'une agence de location de véhicules particuliers ou utilitaires, accueille le client par téléphone ou au comptoir et précise sa demande : quel véhicule correspond à ses besoins ? Quel type de contrat lui proposer en fonction de la durée de location, de la distance ? Sa mission est à la fois technique et commerciale : expliquer, trouver des solutions, proposer, convaincre, vendre des services...

Après l'enregistrement des réservations, la transmission aux services techniques et l'établissement du contrat, le loueur remet le véhicule au client, lui en explique le fonctionnement, lui rappelle les consignes et les termes du contrat. Il réceptionne le véhicule lors du retour, vérifie son état, rédige la facture, procède à l'encaissement et s'assure de la qualité du service rendu.

Souvent salarié dans une agence de location spécialisée ou dans le cadre de l'activité location d'une grande concession, succursale ou filiale, l'agent de location est placé sous la responsabilité d'un chef d'agence.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP employé de vente spécialisé (Abrogé) (option services à la clientèle), bac pro logistique, bac pro métiers de l'accueil, bac pro métiers du commerce et de la vente. Il existe peu de formations spécifiques préparant à ce métier, les grandes entreprises de location forment elles-mêmes leurs salariés.

MÉTIERS DE LA LOGISTIQUE

Les métiers du transport et de la logistique sont étroitement liés, la logistique se situant entre la production et la distribution de marchandises.

Cf. dossier Les métiers de la logistique et de la manutention n°2.891.

■ Ambulancier·ère

L'ambulancier transporte les blessés, les malades, les personnes handicapées ou âgées vers les hôpitaux, les cliniques ou les maisons de retraite, au moyen de véhicules spécialement adaptés : les ambulances, pour le transport allongé ; les véhicules sanitaires légers (VSL), pour le transport assis.

Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient : il l'aide à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard. Durant la durée du trajet, il veille à son confort et à son état de santé. Il peut intervenir en cas de besoin pour apporter les premiers secours (bouche-à-bouche, massage cardiaque...). Il est souvent secondé par un auxiliaire ambulancier.

En plus de la conduite, l'ambulancier doit assurer la tenue des divers documents administratifs (hospitaliers, sécurité sociale...), l'établissement des dossiers, la perception de la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter. Avant et après toute intervention, il assure la vérification et l'entretien des matériels (bouteille d'oxygène, brancard...) du véhicule.

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge, par exemple), mais aussi dans le secteur public hospitalier.

Après quelques années de pratique, le conducteur ambulancier peut devenir régulateur. Sa fonction consiste alors à recevoir les appels, coordonner les demandes et établir le planning des courses ou des interventions. Un conducteur ambulancier expérimenté peut aussi se mettre à son compte et devenir chef d'entreprise en libéral.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 539 (Smic) à 1 600 € dans le privé ; 1 540 € dans la fonction publique hospitalière. À son compte, l'ambulancier peut toucher davantage, mais il aura consenti au préalable un effort financier important pour acheter et équiper son véhicule (entre 30 000 et 80 000 € selon les catégories).

Formation : Diplôme d'État ambulancier. Il doit posséder le permis B depuis plus de 3 ans (2 ans dans le cas de la conduite accompagnée) ainsi que le PSC1. Il peut être amené à conduire des véhicules de type fourgon s'il possède les permis C ou D.

■ Auxiliaire ambulancier·ère

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite de véhicules sanitaires légers ou est l'équipier de l'ambulancier. Il doit être capable d'assurer, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger ou, en tant qu'équipier de l'ambulancier, de participer avec lui à la prise en charge d'une urgence. Ce métier comporte des gardes et astreintes (nuits, week-ends, jours fériés).

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : Attestation d'auxiliaire ambulancier.

Témoignage

Amélie, auxiliaire ambulancière

Le contact humain, c'est ce que je préfère dans ce métier, mais il faut savoir garder de la distance et ne pas prendre trop à cœur les situations. Le stress et l'adrénaline sont durs à gérer, au début. Malheureusement, ce métier n'est pas assez reconnu. On est plus considéré comme un taxi plutôt que comme un transport médical alors que nous pouvons intervenir sur des urgences à la demande du SAMU.

Transport ferroviaire

Polyvalent, le secteur du train assure le transport des voyageurs et des marchandises.

■ Agent·e de contrôle de transport urbain

Il opère dans tous les moyens de transport en commun : métros, trains de banlieue, autobus, tramways. Ses principales missions sont la vérification des titres de transport, l'information des usagers, le respect des réglementations et des consignes de sécurité.

Ses horaires sont très souvent décalés ou irréguliers : en roulement, les samedis, dimanches et jours fériés, tôt le matin ou tard le soir. Le plus souvent, il est salarié d'une compagnie de transport urbain ou d'une régie, dont la plus connue est la RATP.

Évolution : après plusieurs années d'expérience, un agent de contrôle peut encadrer une équipe. Il peut aussi se reconvertir en interne pour devenir machiniste ou conducteur.

Autre appellation du métier : Contrôleur-se.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).
RATP : 1 676 € sur 13 mois.

Formation : CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs. Pour travailler au sein de la RATP, aucun niveau de diplôme n'est exigé. Après une phase de sélection, la formation est dispensée en interne. Il faut être titulaire du permis B.

■ Conducteur·trice de métro / tramway

Il est chargé de vérifier et de tester la sécurité du métro et du tramway, au moment de sa prise de service. Ensuite, il transporte les voyageurs en veillant à la signalisation et à son tableau de bord.

Ce poste requiert concentration et attention.

Salaire brut mensuel débutant : 1 800 € environ.

Formation : Formation interne à l'entreprise. Pas de diplôme minimum à la RATP mais il faut être âgé d'au moins 21 ans.

MÉTIERS DE LA MAINTENANCE

Mécanicien·ne ferroviaire, opérateur·trice de maintenance et travaux des voies ferrées, agent·e de maintenance et travaux des installations caténaïres... Différent·e·s professionnel·le·s interviennent dans la maintenance du matériel roulant.

Cf. dossier Les métiers de la maintenance n°2.814.

■ Conducteur·trice de train

Il conduit des trains de voyageurs, y compris de TGV ou de fret (marchandises), et assure la qualité des prestations : fiabilité, respect des horaires et des arrêts en gare.

Avant le départ, le conducteur de train effectue différents contrôles. Il vérifie que tous les éléments de la machine fonctionnent bien. Une fois en route, il régule la vitesse de son train selon les indications du tableau de bord. Seul en cabine de conduite, il sait quelle vitesse ne pas dépasser sur la distance à parcourir et quelle distance de freinage respecter. Il doit être très attentif à la signalisation extérieure, qu'il doit absolument respecter.

Le conducteur commande également la fermeture et l'ouverture automatiques des portes des wagons à chaque entrée en gare. Il informe les passagers des prochains arrêts et des heures d'arrivée en gare terminus.

En cas d'incident technique mineur, il peut être amené à effectuer les premiers dépannages sur le train. Il tient un carnet de bord et doit rédiger bulletins de service et rapports d'incidents.

Ses horaires de travail sont variables. Il peut travailler la nuit, les samedis, dimanches et fêtes pour assurer la continuité du service.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 700 à 1 900 € + primes de travail de nuit ou pour les dimanches et les jours fériés.

Formation : il faut d'abord être recruté par la SNCF, puis suivre une formation en interne. Il est possible de se présenter avec un CAP ou un BP (brevet professionnel), de préférence spécialité électrotechnique, électronique ou mécanique, un bac général à dominante scientifique, un bac techno STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ou encore un bac pro Melec (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés).

■ Contrôleur·se de train

Il prend en charge l'accueil des voyageurs, les informe sur les destinations, les horaires, les tarifs, les placements réservés et prend soin de leur confort et sécurité au départ du train, pendant le voyage et à l'arrivée.

À bord du train, il vérifie les billets des voyageurs. Il peut verbaliser les voyageurs sans billet ou les faire descendre du train.

Pendant le trajet, c'est lui qui adresse les messages d'information aux voyageurs : temps d'arrêt, retards éventuels, correspondances...

En cas d'incident sur le parcours ou de perturbation, il est en contact avec les services de la SNCF pour trouver des correspondances ou d'autres moyens de substitution afin de conduire les passagers à destination.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic) + primes + indemnités de résidence.

Formation : Formation interne à la SNCF. Recrutement sans diplôme minimum + expérience d'au moins 3 ans dans les métiers du service. Après avoir été recruté, le candidat suit une formation rémunérée, théorique et pratique, de 4 mois.

UN RÉSEAU, DES ENTREPRISES

Pour en savoir plus sur les différents métiers du ferroviaire et accéder aux offres d'emploi :

<https://emploi.sncf.com>

www.ratp.fr/carrieres

www.emploi-ferroviaire.fr

■ Régulateur·trice de train

Son travail : réguler le trafic à l'entrée et à la sortie des gares, en veillant à la sécurité des personnels travaillant sur les voies, des voyageurs et des matériels. Pour cela, il organise et contrôle le trafic ferroviaire de son secteur, consulte le graphique consignait à l'avance tous les mouvements de train et observe le tableau de contrôle optique (TCO) sur lequel sont représentées les différentes voies.

Par téléphone, il prévient chaque conducteur de l'itinéraire à suivre. À la moindre difficulté (train en panne, problème technique...), il propose un autre tracé. Il valide les itinéraires choisis sur ordinateur. Les données, immédiatement transmises sur le TCO, déclenchent instantanément les nouveaux aiguillages et les feux de signalisation.

Autre appellation du métier : Technicien·ne supérieur·e de la régulation ferroviaire.

Salaire brut mensuel débutant : 2 000 €.

Formation : il faut d'abord être recruté par la SNCF. Pour postuler, un bac + 2 ou un bac + 3 (toutes spécialités) est demandé. Il est également possible de suivre une formation de 2 ans en alternance.

Transport international

L'évolution des règles du transport en Europe modifie le profil d'un certain nombre de métiers. Néanmoins, le contrôle de ces nouvelles règles douanières ou administratives par des professionnel·le·s aguerri·e·s s'avère toujours indispensable.

■ Agent·e de transit

Il organise et suit l'acheminement de marchandises (fret) en provenance ou à destination de l'étranger.

Il est chargé des opérations administratives et commerciales qui vont permettre aux marchandises de circuler en conformité avec les réglementations internationales, avec pour objectif d'arriver en bon état, à bon port, dans les délais et au moindre coût, en empruntant, si nécessaire, différents modes d'acheminement : terrestre, aérien, maritime.

En général, l'agent de transit exerce sa profession chez un transitaire, c'est-à-dire une société chargée d'acheminer sous sa responsabilité les marchandises confiées par le client (appelé le chargeur) qui n'a pas de service d'expédition.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 539 (Smic) à 1 900 € + primes éventuelles.

Formation : BTS gestion des transports et logistique associée, DUT gestion logistique et transport, licence pro, master pro, formations spécialisées de Promotrans ou de l'Aftral.

■ Déclarant·e en douane

Il établit, à l'intention de l'administration des douanes, les documents nécessaires à l'exportation ou à l'importation de marchandises. Il a procuration en douane pour signer les déclarations en tant que représentant d'une entreprise, d'un commissionnaire en douane ou d'un transitaire.

Attention : avec la fin du contrôle systématique des marchandises aux frontières entre pays européens, la profession perd des emplois.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 600 à 1 800 €.

Formation : BTS commerce international - à référentiel commun européen, BTS gestion des transports et logistique associée, DUT gestion logistique et transport.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'infos sur le secteur, l'emploi et les métiers du transport terrestre, consultez notre sélection de ressources.
Voir liste 1 du carnet d'adresses.

Études et diplômes

Du CAP à bac + 2

Le CAP permet de travailler dans une entreprise en tant qu'ouvrier-ère professionnel-le. De plus en plus recherché par les entreprises, le bac pro permet, après avoir fait ses preuves, d'accéder à un poste à responsabilité. Le BTS débouche sur des postes de technicien-ne supérieur-e spécialisé-e en transport.

■ CAP

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) se prépare généralement en 2 ans après la classe de 3^e sous statut de lycéen ou d'apprenti. Il permet d'acquérir une qualification d'ouvrier-ère ou d'employé-e qualifié-e dans un métier déterminé. La priorité est donnée aux enseignements professionnels et technologiques (sous forme de cours, travaux pratiques, ateliers), mais les enseignements généraux et des stages font également partie du programme. Le CAP vise l'insertion dans la vie active, mais une poursuite d'études est également possible, notamment en mention complémentaire (1 an) ou en bac professionnel (2 ans).

À savoir : le succès aux examens de certains CAP est lié à l'obtention des permis exigés.

Plusieurs CAP préparent aux métiers des transports :

- **CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs**, permis B obligatoire (dans le cadre de l'alternance, pour obtenir le CAP il faut déjà posséder le permis D, qui ne s'obtient qu'à l'âge de 21 ans) ;
- **CAP déménageur sur véhicule utilitaire léger** (permis B intégré dans la formation) ;
- **CAP conducteur livreur de marchandises** (permis B intégré dans la formation).

Pour ces 3 CAP,

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

- **CAP conducteur routier marchandises**, permis B obligatoire (en cours de formation, les élèves passent les épreuves des permis de conduire C et EC) ;
- **CAP opérateur/opératrice de service - relation client et livraison**

Ces deux CAP sont préparés par de nombreux établissements.

ATTESTATIONS DE CAPACITÉ EN E-LEARNING

L'Aftral propose plusieurs catégories d'attestation de capacité (AC) à distance, avec des modes d'enseignements adaptés à vos contraintes de temps : présentiel (en centre de formation Aftral), 100 % e-learning et blended learning (e-learning + présentiel) : AC marchandises et location de véhicules industriels ; AC marchandises - réglementation ; AC commissionnaire ; AC transport de personnes...

www.aftral.com rubrique Formation pro / E-learning

■ Bac pro

Le bac professionnel se prépare en 3 ans après la classe de 3^e, ou en 2 ans après un CAP du même domaine. La formation, par voie scolaire ou en apprentissage, comprend des enseignements généraux, des enseignements professionnels et des stages. Le bac pro vise l'insertion dans la vie active, mais permet aussi une poursuite d'études, notamment en BTS, à condition d'avoir un bon dossier.

Bac pro conducteur transport routier marchandises (CTRM)

Objectifs : Ce bac pro forme au métier de chauffeur routier (enlèvement, chargement, transport et livraison de la marchandise).

Contenu : Enseignements généraux (identiques à tous les bac pro), enseignements professionnels (réglementation routière, conduite, manœuvres, technologies du véhicule, économie-gestion, permis B, C, et EC...) et périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines).

Débouchés : Le-la titulaire de ce diplôme exerce le métier de chauffeur routier au sein d'entreprises privées.

Bac pro organisation de transport de marchandises

Réforme : Ce diplôme est préparé à partir de la rentrée 2020. Il remplace le bac pro transport.

Objectifs : Ce bac pro forme des professionnel-le-s qui préparent, mettent en œuvre et réalisent le suivi des opérations de transport. Dans ses activités, ils-elles respectent les procédures, les règles de sécurité et de sûreté, les normes qualité et environnementales.

Contenu : Enseignements généraux : maths, français... Enseignements professionnels : préparation d'opérations de transport ; mise en œuvre et suivi d'opérations de transport ; contribution à l'amélioration de l'activité de transport ; maths ; éco-droit ; LV1 LV2... Périodes de formation en milieu professionnel de 22 semaines.

Débouchés : Le-la titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de transport de marchandises, de location de véhicules industriels, dans une entreprise de déménagement, ou exerce son activité dans

la fonction transport d'une entreprise industrielle ou commerciale. Il-elle occupe les métiers d'agent-e de transit, agent-e d'exploitation transport, déclarant-e en douane.

■ Mention complémentaire (MC)

La mention complémentaire (MC) est un diplôme d'État qui permet d'acquérir une spécialisation pointue dans un créneau porteur. Elle se prépare en un an, généralement après un CAP ou après un bac professionnel. La scolarité s'effectue en lycée professionnel, en apprentissage ou par la formation continue. Elle alterne les périodes en formation et en milieu professionnel.

Les 2 MC suivantes sont accessibles après un bac général, techno ou pro :

- **Mention complémentaire accueil dans les transports :** elle forme des agent-e-s d'accueil spécialisé-e-s dans les gares ferroviaires, maritimes, aéroports.
 - > Voir liste 3 du carnet d'adresses.
- **Mention complémentaire agent transport exploitation ferroviaire :** elle forme des opérateur-trice-s responsables de la sécurité des circulations ferroviaires.
 - > Voir liste 4 du carnet d'adresses.

■ BTS gestion des transports et logistique associée (GTLA)

Ce BTS forme des professionnel-le-s des flux de marchandises. Ils-elles organisent et managent des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux.

> Cf. dossier *Les métiers de la logistique et de la manutention n°2.891.*

Écoles spécialisées

Quelques établissements privés sont spécialisés dans les transports.

■ Écoles Promotrans

Le groupe Promotrans regroupe 30 centres de formation continue, 13 centres de formation d'apprentis (CFA) et 5 écoles spécialisées. Il propose diverses formations en alternance (contrat d'apprentissage) dans le secteur du transport :

- CAP maintenance des véhicules option véhicules de transport routier ;

- Bac pro maintenance des véhicules option véhicules de transport routier ;
- BTS maintenance des véhicules option véhicules de transport routier (MV) ;
- BTS gestion des transports et logistique associée (GTLA).

www.promotrans.fr

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

■ Écoles Aftral

Les écoles du groupe Aftral (Apprendre et former en transport et logistique) assurent diverses formations en transport.

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

ENSTV

L'École nationale supérieure en transport de voyageurs prépare à différents diplômes dont le **titre certifié responsable production transports de personnes** (bac + 3), à Paris et à Vannes, et le **titre professionnel technicien supérieur des transports de personnes** (bac + 2), à Paris, à Toulouse et à Villette d'Anthon.

Ces formations peuvent s'effectuer à temps plein ou en alternance.

www.aftral.com/ecoles/enstv

CFA

Il existe également plusieurs CFA du groupe Aftral répartis sur toute la France qui proposent des contrats d'apprentissage pour obtenir des diplômes du CAP au bac + 5 en passant par le bac pro, dans le domaine du transport.

www.aftral.com/ecoles/cfatl

Formations et certificats de la conduite

Être titulaire d'un CAP ou avoir suivi la formation initiale minimum obligatoire est indispensable pour exercer certains métiers de la conduite. Il est également nécessaire de posséder un permis de conduire adapté.

■ Formation initiale minimale obligatoire (Fimo)

La **Fimo** est une qualification professionnelle permettant à ceux qui n'ont pas de diplôme professionnel d'exercer le métier de conducteur de marchandises ou de voyageurs. La Fimo est reconnue par le ministère chargé des Transports et par les branches professionnelles du secteur.

La **Fimo conducteur routier transport de marchandises** est exigée pour la conduite de véhicule dont le PTAC (poids total autorisé en charge) dépasse 3,5 tonnes. Pas d'obligation de niveau mais il faut être titulaire du permis C (poids lourds) ou E (C), véhicule + remorque.

La **Fimo conducteur routier transport de voyageurs** concerne tout conducteur d'un véhicule comportant plus de 8 places assises. Il faut être titulaire du permis D ou ED.

La qualification peut être longue ou accélérée. Dans le premier cas, elle dure 280h, dans le second, 140h. La formation s'effectue dans des centres de formation agréés par le préfet de région. Elle est dispensée notamment par des organismes professionnels comme l'Aftral ou Promotrans. Elle se déroule généralement pendant la période d'essai, dans le cadre d'un contrat de travail particulier ou encore avant l'embauche, en qualité de demandeur d'emploi.

Cette attestation est valable à vie, mais doit être revalidée tous les 5 ans par une FCO (formation continue obligatoire).

www.aftral.com

www.promotrans.fr

■ Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ou de VTC

Pour devenir conducteur de taxi ou de VTC (voiture de transport avec chauffeur), il faut obtenir le certificat de capacité professionnelle. Depuis 2017, l'examen est commun aux chauffeurs de taxi et de VTC.

Il comprend 5 épreuves d'admissibilité communes aux deux professions : la réglementation du transport public particulier de personnes ; la gestion ; la sécurité routière ; la capacité d'expression et de compréhension en langue française ; la capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise.

L'examen comporte également 2 épreuves d'admissibilité spécifiques à chaque profession :

Conducteur de taxi : connaissance du territoire et de la réglementation locale ; réglementation nationale de l'activité de taxis ainsi que la gestion propre à cette activité.

Conducteur de VTC : le développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC ; la réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC.

Il est possible de préparer cet examen seul, mais il est vivement conseillé de s'inscrire dans l'un des centres de formation agréés. Ces centres privés, plus ou moins onéreux, proposent différents types de préparation : cours du soir, cours à mi-temps ou à plein-temps, stages intensifs. Si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, sachez que certains centres sont agréés au titre de la formation continue.

Comptez environ 2 000 € pour une formation complète à l'examen.

Les conducteurs de taxi et de VTC doivent par ailleurs suivre tous les 5 ans un stage de formation continue, une formation dispensée par un centre agréé.

■ Carte professionnelle de conducteur de taxi

La profession de conducteur de taxi est réglementée. Pour l'exercer, il faut justifier d'une carte professionnelle qui peut être obtenue sous certaines conditions : avoir réussi l'examen mentionné précédemment, être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans, être reconnu apte physiquement par un médecin agréé, être reconnu apte par visite médicale et posséder un diplôme de secouriste (PSC1 minimum) depuis moins de 2 ans.

Le casier judiciaire ne doit, par ailleurs, comporter aucune des condamnations suivantes : retrait de 6 points du permis de conduire, conduite d'un véhicule sans permis, condamnation à 6 mois d'emprisonnement, retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi dans les 10 ans qui précèdent la demande d'inscription à l'examen, exclusion pour fraude à l'examen du certificat de capacité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la demande d'inscription à l'examen.

■ Carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Cette carte est délivrée par la préfecture de son lieu de domicile et est valable 5 ans.

Pour exercer ce métier, il faut avoir réussi l'examen mentionné précédemment ou justifier d'une expérience de chauffeur professionnel de transport de personnes d'au moins 1 an au cours des 10 années précédentes, avoir suivi l'enseignement de PSC1 (depuis moins de 2 ans), être apte (visite médicale), être titulaire du permis B depuis plus de 3 ans (2 ans en cas de conduite accompagnée) et ne pas avoir été condamné pour certains délits (réduction de la moitié des points du permis de conduire, conduite sans permis, condamnation à au moins 6 mois de prison).

Pour en savoir plus, contactez la CSNERT (Chambre syndicale nationale des entreprises de remise et de tourisme).

www.csnert.fr

L'exploitant de VTC doit être immatriculé sur le registre des exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur. Cette procédure doit se faire sur le site du registre VTC du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'enregistrement est valable 5 ans.

<https://registre-vtc.developpement-durable.gouv.fr/public/accueil>

F

ormation continue

Un droit accessible à tous

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

■ Connaître vos droits

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes: salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Selon votre situation, différents dispositifs existent: compte personnel de formation, projet personnalisé d'accès à l'emploi, contrat de professionnalisation,

parcours emploi compétences, plan de formation de l'entreprise...

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

> Cf. dossier *La formation continue : mode d'emploi n°4.0.*

■ Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

Comme la plupart des formations initiales sont désormais accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour les stages de perfectionnement de courte durée (non qualifiants), adressez-vous directement aux organismes professionnels du secteur.

Promotrans

Organisme spécialisé dans le transport, Promotrans propose plusieurs formations dans le domaine de la conduite (dont la Fimo) et prépare aux titres professionnels de conducteur de transport routier de marchandises sur porteur, conducteur de transport routier de marchandises sur tous véhicules et conducteur de transport en commun sur route.

Des stages permettent également de se spécialiser dans la conduite économique et la sécurité, les transports spécialisés (produits frigorifiques, animaux vivants...).

www.promotrans.fr

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Un certain nombre de formations sont accessibles par correspondance ou en ligne.

Voir liste 7 du carnet d'adresses.

Aftral

L'Aftral propose des dizaines de formations, notamment: un certificat de compétences responsable d'une unité de transports et logistique, un titre professionnel de technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique ou de conducteur-livreur sur véhicule utilitaire léger (niveau CAP).

L'Aftral propose également plusieurs formations dans le domaine de la conduite (dont la Fimo) et prépare notamment aux titres professionnels conducteur du transport routier de marchandises sur porteur ou sur tous véhicules.

D'autres stages permettent de se spécialiser dans la conduite de véhicules frigorifiques, dans le transport des matières dangereuses (explosifs, hydrocarbures, produits chimiques)...

www.aftral.com

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

Greta

Le CAP ou le bac pro peuvent être préparés dans des lycées ou collèges regroupés au sein des Greta (Groupements d'établissements pour la formation continue). Ces formations peuvent se faire sous forme d'unités capitalisables en cours du jour, en cours du soir ou encore en alternance.

www.education.gouv.fr rubrique Système éducatif / Organisation de l'école / Les Greta

Afpa

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) est placée sous la tutelle du ministère chargé du Travail. Elle propose des formations professionnelles, validées pour 80 % d'entre elles par des titres professionnels reconnus par le ministère.

www.afpa.fr

EFPR

L'École de formation des professionnels de la route prépare aux permis de conduire poids lourds C, D et E. D'une durée moyenne de 140h, les stages peuvent être pris en charge par Pôle emploi.

L'EFPR propose également différents stages de perfectionnement en conduite, la Fimo, et les titres professionnels de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur ou sur tous véhicules et de conducteur de voyageurs.

www.efpr.fr

EN RÉGION AUSSI

Chaque conseil régional finance des dispositifs de formation destinés aux jeunes et aux adultes, correspondant aux priorités qu'il a lui-même définies.

<https://reseau.intercariforef.org>

Carnet d'adresses

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

<http://tremplin2020.fr>

Édité par : Tremplin 2020
Sur le site : offres d'emploi dans les domaines du transport routier de marchandises, de voyageurs, de la logistique et du déménagement. Site créé à l'initiative des organisations professionnelles du secteur.

www.aft-dev.com/actualites/parution-nouveau-guide-dorientation-transport-logistique-2019-2020

Édité par : AFT
Sur le site : Deux guides (avant et après bac) en ligne présentant les métiers, les diplômes, les formations et le carnet d'adresses des établissements de formation dans le secteur du transport et de la logistique. Guides aussi en ligne sur le site Choisis ton avenir.

www.choisis-ton-avenir.com

Édité par : AFT-Aftral
Sur le site : fiches et vidéos des métiers du transport et de la logistique, annuaire des formations, fiches descriptives des diplômes, journées portes ouvertes, animation explicative sur la chaîne transport logistique, témoignages, quiz, demande de conseils en ligne.

www.emploi.sncf.com

Édité par : SNCF
Sur le site : Offres d'emploi, de stage, en alternance, candidature en ligne (spontanée ou suite à une offre d'emploi) et création d'alertes. Fiches métiers de la SNCF avec portrait.

www.emploi-ferroviaire.fr

Édité par : Société Talentpeople
Sur le site : 1^{er} site emploi dédié aux métiers du secteur ferroviaire : actualité, dépôt CV, offres d'emploi

www.jobtransport.com

Édité par : Jobtransport
Sur le site : offres d'emploi en France et à l'étranger dans les secteurs de la logistique, de la manutention et du transport ; information sur les salaires, dépôt de CV, possibilité de répondre aux offres en ligne.

www.promotrans.fr

Édité par : Promotrans
Sur le site : Fiches métiers dans les secteurs du transport, de la maintenance et de la logistique, formations et diplômes du CAP au bac + 6.

www.supply-chain.fr

Édité par : Supply-chain France
Sur le site : offres d'emploi en France et à l'international dans les fonctions supply chain, achats, logistique et transport ; dépôt de CV, consultation des offres, dépôt offres d'emploi.

www.t-clic-emploi.com

Édité par : Opco Mobilités
Sur le site : informations sur les dispositifs, des conseils pratiques sous forme de vidéos, offres d'emploi, offres alternance, de stages, dépôt CV, alerte mail

Organismes de référence

Groupe Promotrans

12 rue Cabanis
75014 Paris
Tél : 0 810 811 397/01 53 34 33 33
www.promotrans.fr
Gestion de centres de formation et écoles supérieures en France (offre de formation du CAP à bac + 6), informations sur les métiers et le secteur d'activité.

Services régionaux emploi formation information du transport logistique (SEFI-TL)

www.aft-dev.com
Réseau : Dans de nombreuses régions, l'AFT dispose d'un SEFI TL. Information pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les professionnels sur les métiers du transport et de la logistique, aide en matière d'orientation ou d'emploi.

Bibliographie

Ces secteurs qui recrutent - Guide 2019-2020

Paris : CIDJ, février 2019. 39 €
Plus de 50 secteurs porteurs sont présentés au travers de 21 portraits sectoriels, 400 métiers et 300 entreprises qui recrutent : chiffres-clés, caractéristiques, perspectives de recrutement, qualifications requises, métiers recherchés, stages-alternance, emploi et handicap, sélection de plus de 200 sites d'offres d'emploi, ressources documentaires, liste indicative d'entreprises qui recrutent. Un zoom sur la place des femmes dans les secteurs qui recrutent complète ce panorama.

Liste 1

Pour en savoir plus p. 15

Liste 2

CAP rares p. 15

Liste 3

MC accueil dans les transports p. 16

Liste 4

MC agent transport exploitation ferroviaire p. 16

Liste 5

Écoles Promotrans p. 16

Liste 6

Écoles Aftral p. 16

Liste 7

Enseignement à distance p. 17

■ LISTE 2

CAP rares

Le CAP agent d'accueil et de conduite routière n'est préparé qu'en apprentissage. Les CAP conducteur livreur de marchandises et déménageur sur véhicule utilitaire léger sont préparés dans très peu d'établissements en formation initiale.

CFA : centre de formation d'apprentis
LP : lycée professionnel
SEP : section d'enseignement professionnel

CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs

CFA public

06510 Carros
CFA Métropole Nice côte d'Azur
Université des Métiers
Tél : 04 92 08 20 80
<http://cfa.nicecotedazur.org>

CFA privé

29500 Ergué-Gabéric
AFTRAL CFA Transport Logistique
Tél : 02 98 90 19 33
www.aftral.com

62000 Arras

CFA du transport et de la logistique
Tél : 03 21 60 63 50
www.aftral.com/ecoles/cfatl-62-arras

67800 Bischheim

CFA Transport et logistique
Tél : 03 88 18 65 10
www.aftral.com

95280 Jouy-le-Moutier

CFA Institut de l'environnement urbain
Tél : 01 34 32 78 00
www.campus.veolia.fr

CAP conducteur livreur de marchandises

Public

13014 Marseille
LP la Floride
Tél : 04 95 05 35 35
www.lyc-floride.ac-aix-marseille.fr

20700 Ajaccio

LP Jules Antonini Lycée des métiers de la maintenance, du bâtiment et des transports
Tél : 04 95 10 66 00
www.lpantonini.com

26216 Montélimar

Lycée polyvalent les Catalins
Tél : 04 75 00 76 76
<http://catalins.elycee.rhonealpes.fr>

31100 Toulouse

SEP du lycée polyvalent et des métiers Joseph Galliéni
Tél : 05 34 40 51 10
<http://joseph-gallieni.entmip.fr>

57525 Talange

SEP du lycée des métiers Gustave Eiffel
Tél : 03 87 71 42 99
<http://lycee-eiffel.fr>

58600 Fourchambault

LP Pierre Bérégovoy - sites de Fourchambault et Nevers
Tél : 03 86 93 93 00
<http://lyc58-pierreberégovoy.ac-dijon.fr>

68110 Illzach

Lycée polyvalent Ettore Bugatti - Section d'enseignement professionnel
Tél : 03 89 61 71 04
www.lycee-bugatti.net

69500 Bron

LP Émile Béjuit
Tél : 04 72 91 29 29
www.lpautobejuit.sup.fr

71321 Chalon-sur-Saône
Lycée des métiers Camille du Gast
Tél : 03 85 97 44 00
<http://lyc71-automobile.ac-dijon.fr>

73020 Chambéry
LP Louis Armand
Tél : 04 79 72 30 30
www.lycee-louis-armand.com

82403 Valence
SEP du lycée polyvalent Jean Baylet
Tél : 05 63 29 68 30
<http://jean-baylet.entmip.fr>

83600 Fréjus
LP Gallieni
Tél : 04 94 19 55 90
www.lycee-gallieni.fr

84271 Vedène
LP Domaine d'Eguilles
Tél : 04 90 31 07 15
www.domaine-eguilles.fr

84300 Cavaillon
LP Alexandre Dumas
Tél : 04 90 06 34 50
www.lyc-dumas.ac-aix-marseille.fr

95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Lycée des métiers de l'automobile et du transport château d'Epluches
Tél : 01 34 48 32 80
www.lyc-epluches-st-ouen.ac-versailles.fr

Privé sous contrat

13016 Marseille
LP Saint-André (les Routiers)
Tél : 04 91 46 05 40
www.fmstandre.fr

30100 Alès
Lycée privé des métiers de la Salle (voie professionnelle)
Tél : 04 66 56 24 25
www.lyceedelasalle.com

CAP déménageur sur véhicule utilitaire léger

Public

14402 Bayeux
SEP du lycée Arcisse de Caumont
Tél : 02 31 51 18 80
<http://arcissede-caumont.etab.ac-caen.fr>

CFA privé

33370 Artigues-près-Bordeaux
CFA AFTRAL du transport logistique Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05 57 77 24 77
www.aftral.com

38280 Villette-d'Anthon
CFA transport logistique (AFTRAL)
Tél : 04 72 02 58 28
www.aftral.com

78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
CFA transport et logistique AFTRAL - Le Tremblay
Tél : 01 34 94 27 27
www.aftral-cfatl-tremblay.com

94516 Rungis
CFA transport et logistique AFTRAL - Rungis
Tél : 01 49 78 21 21
www.aftral.com

(Source : Onisep, 2019)

LISTE 3

MC accueil dans les transports

Ces établissements préparent à la mention complémentaire accueil dans les transports en un an après un bac pro.

LP : lycée professionnel
SEP : section d'enseignement professionnel

Public

33015 Bordeaux
LP Trégy Rive de Garonne
Tél : 05 57 77 12 90
www.tregey.net

60635 Chantilly
LP de la Forêt
Tél : 03 44 62 47 00
<http://foret.lyc.ac-amiens.fr/>

75015 Paris
LP Beaugrenelle
Tél : 01 45 77 56 44
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_119843/ee-lp-beaugrenelle-portail

97419 La Possession
SEP du lycée de La Possession
Tél : 02 62 22 14 14
<http://lycee-lapossession.ac-reunion.fr>

Consulaire

60000 Beauvais
CFA de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise - antenne de Beauvais
Tél : 03 44 55 99 00
www.ccifformation-oise.fr

60180 Nogent-sur-Oise
CFA de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise
Tél : 03 44 55 99 00
www.ccifformation-oise.fr/

CFA privé

91300 Massy
CFA des métiers de l'aérien
Tél : 01 64 53 88 60
www.cfadelaerien.fr

93297 Tremblay-en-France
CFA CAMAS
Tél : 01 56 48 09 10
www.camasformation.fr

94523 Rungis
CFA CAMAS (annexe)
Tél : 01 41 73 01 50
www.camasformation.fr

Privé sous contrat

35708 Rennes
Lycée et SEP Jeanne d'Arc
Tél : 02 99 84 30 30
www.lja35.fr

44000 Nantes
Lycée polyvalent Sacré-Cœur
Tél : 02 40 46 49 92
www.sacrecoeur.nantes.e-lyco.fr

98807 Nouméa
Lycée privé professionnel Saint-Joseph de Cluny
Tél : 00 687 28 41 33
<http://lpsjc.ddec.nc>

(Source : Onisep)

LISTE 4

MC agent transport exploitation ferroviaire

La mention complémentaire agent transport exploitation ferroviaire est préparée dans très peu d'établissements. Ces établissements publics y préparent dans le cadre du contrat d'apprentissage après le bac.

CFA : centre de formation des apprentis
LP : lycée professionnel

31081 Toulouse
LP du Mirail
Tél : 05 61 43 21 21
mirail.entmip.fr

33074 Bordeaux
CFA du lycée Gustave Eiffel
Tél : 05 56 91 73 42
www.cfa.eiffel-bordeaux.org

59000 Lille
LP Baggio
Tél : 03 20 88 67 88
www.lycee-baggio.fr

67311 Schiltigheim
CFA du lycée Emile Mathis
Tél : 03 88 18 55 18
www.lyc-mathis-schiltigheim.ac-strasbourg.fr

(Source : Onisep)

LISTE 5

Écoles Promotrans

Le groupe Promotrans propose de nombreuses formations en transport routier :

AC : attestations de capacités
TP : titre professionnel

- Responsable d'une unité de transport
- AC transport routier léger de personnes
- AC transport routier de personnes
- AC commissionnaire de transport
- TP conducteur du transport routier interurbain de voyageurs
- TP conducteur de transport routier de marchandises sur porteur
- TP conducteur de transport routier de marchandises sur tous
- CAP maintenance des véhicules, option B : véhicules de transport routier
- Bac professionnel maintenance des véhicules, option B : véhicules de transport routier
- BTS gestion des transports et logistique associée
- BTS maintenance des véhicules option B : véhicules de transport routier
- Bac +3 Bachelors de responsable transport multimodal & commerce International

Le groupe Promotrans possède 28 centres de formation répartis en France.
www.promotrans.fr

LISTE 6

Écoles Aftral

Le Groupe d'écoles AFTRAL (ex AFT-lftim) propose des formations dans le domaine du transport.

École nationale supérieure en transport de voyageurs (ENSTV)
www.aftral.com/ecoles/enstv
31018 Toulouse
Tél : 05 61 99 53 23
> TP Technicien supérieur en transport de personnes (bac + 2)

38280 Villette-d'Anthon
Tél : 04 72 02 58 58
> TP Technicien supérieur en transport de personne (bac + 2)

56000 Vannes
Tél : 02 97 47 02 16
> TC Responsable production transports de personnes (bac + 3)

75011 Paris
Tél : 01 43 14 79 03
> TC Responsable production transports de personnes (bac + 3)
> TP Technicien supérieur en transport de personnes (bac + 2)

97415 Saint Paul
> TC Responsable production transports de personnes (bac + 3)

■ LISTE 7

Enseignement à distance

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

75003 Paris Cedex 3
Tél : 01 40 27 20 00
<http://ecole-ingenieur.cnam.fr>
<http://foad.cnam.fr>
www.cnam.fr
Public

> L'offre FOAD (formation ouverte et à distance) du Cnam concerne 500 unités d'enseignement entièrement à distance portant sur les 2 domaines d'enseignement du Cnam : sciences et techniques et disciplines tertiaires.

Télé formation transports logistique (TFTL)

75 847 Paris Cedex 17
Tél : 0809 908 908
www.aftral.com
Privé

> Attestation de capacité organisateur commissionnaire de transport
Attestation de capacité marchandises -S6-
Attestation de capacité marchandises et location de véhicules industriels
Attestation de capacité transport routier de personnes
Attestation de capacité transport léger de marchandises
Attestation de capacité transport de marchandises < 3,5 t
Attestation de capacité transport de marchandises > 3,5 t
Attestation de capacité transport routier de personnes (véhicules < 10 places)
Attestation de capacité transport routier de personnes (véhicules > 10 places)